



Mairie d'Aiguèze 30760 AIGUEZE
TEL 04.66.82.14.77
FAX 04.66.82.35.26
mairie.aigueze@orange.fr
www.aigueze.fr



Compte rendu de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 27 MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 27 mars à 08h30** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.
Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Alain COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.

Procuration : Aude COSTA donne procuration à Rémi PEROLLET, Roland VINCENT donne procuration à Alain COSTE.

Secrétaire : Bernadette VALIDIRE.

La séance est ouverte à 08h30, le PV du conseil du 20 février 2019 est validé à l'unanimité.

1 – Emplois d'été : le conseil décide de reconduire les nombre et fonction des emplois d'été dans les mêmes conditions qu'en 2018 – 2 emplois pour les parkings et 1 emploi pour l'entretien du village.

Neuf jeunes ont postulé pour occuper ces emplois et exprimé leur disponibilité ; la priorité a été donnée à ceux ayant exercé une fonction au cours des années précédentes et ayant donné satisfaction, un équilibre a également été recherché entre filles et garçons. En dernier recours, devant un choix difficile, la dernière place a été attribuée par tirage au sort.

Ont été retenus à la majorité (du fait des liens de parenté, Marie-Christine HERAUD a quitté la salle et n'a pas pris part au vote) :

Parking juillet : Suzanne HERAUD et Askan DUIVON

Parking août : Baptiste COTILLA et Tamara VENTAJOL

Entretien village juillet : Elisa CHABOT

Entretien village août : Anaïs TOURNU

Ces jeunes seront invités à signer en mairie leur contrat de travail pour les périodes correspondantes.

2- Ré-expertise du village dans le cadre du label de classement PBVF :

Le dossier de ré-expertise demandé par l'association des Plus Beaux Villages de France est présenté aux conseillers avant transmission à l'occasion de l'assemblée générale qui aura lieu les 29 et 30 mars 2019 à Château-Guyon.

La décision de maintien du classement sera prise à l'occasion de l'une des deux réunions de la commission qualité (juin ou septembre). Une visite permettant de prendre en compte les évolutions du village sera organisée en amont par des membres de la commission.

3- Etude d'extension du réseau assainissement sur fond propre vers le Galinier :

Cette étude porte sur la faisabilité de raccordement des maisons du Galinier au réseau d'assainissement.

De l'avis du conseil il ressort que le projet ne pourra être réalisé que sur fonds propres et faire l'objet d'une convention (ou bail) pour le passage des canalisations sur l'espace public, les conditions d'entretien de l'installation...

Une étude doit être menée pour connaître entre-autre le cheminement emprunté, la dénivellation, la possibilité d'évacuation par gravitation.

A noter que la commune perdra la compétence eau-assainissement au 1 janvier 2020 et qu'à compter de cette date le projet ne pourra être réalisé ou poursuivi qu'avec l'accord du service compétent.

4 – Point travaux en cours :

- Les travaux de réfection du chemin vieux suite aux orages du 9 août comme ceux d'entretien des chemins sont en cours (rebouchage des nids de poules),
- Les constructions de murets à proximité du Cèdre sont réalisées par l'association famille rurale,

5 - **Animations 2019** : les JEMA et la fête des fleurs sont en préparation.

6 – Délibérations :

Délibération prix stationnement : le conseil délibère à l'unanimité pour conserver les mêmes prix de stationnement que durant la saison 2018 ; 3€ pour les voitures du 1 juillet au 31 août – 5 € pour les camping-cars et véhicules aménagés (aire du giet) du 1 avril au 30 septembre.

Délibération commune forestière : le conseil décide à l'unanimité de refuser l'encaissement des recettes de vente de bois et des travaux forestiers par l'ONF en lieu et place des services de la DGIFP (commune).

L'acceptation du mode d'encaissement envisagé correspondrait à différer pour la commune les recettes de ce type d'opération.

Délibération fixant le taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti : le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux – une réflexion sera menée sur celui de la taxe d'habitation des résidences secondaires avant le 1 octobre.

Délibération fixant les prix de l'eau potable et de l'eau assainie : le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les prix de ces services.

Conseil municipal Budgets :

Madame HERAUD Marie-Christine, première adjointe, présente les Comptes administratifs 2018, comptes de gestion 2018 (comptabilité du percepteur), et les projets de budgets primitifs 2019.

1 COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018– BUDGET GENERAL.

- Le conseil vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (le Maire ne prend pas part au vote) le compte administratif et le compte de gestion 2018.

2-COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

- Le conseil vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le compte de gestion et le compte administratif 2018.

3- COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS.

- Les membres du CCAS approuvent et votent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte de gestion et le compte administratif 2018.

4- BUDGET PRIMITIF GENERAL 2019.

-Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le projet de budget primitif 2019.

5- BUDGET PRIMITIF 2019 – EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le conseil approuve et vote à l'unanimité le projet de budget primitif 2019.

6-BUDGET PRIMITIF 2019 du CCAS.

Les membres du CCAS approuvent et votent à l'unanimité le projet de budget primitif 2019.

La séance est clôturée à 12h00.

A Aiguèze, le 29 mars 2019.

Alain CHENIVESSE, Maire.